



BREST
EN VUE

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Pour la création de l'affiche officielle des Fêtes maritimes de Brest 2027

Le présent règlement, valant cahier des charges est opposable, à retirer sur le site internet

<http://brest2024.fr/> (adresse url en cours de changement)

Date limite de dépôt du dossier de participation	Le mercredi 11 juin 2025 à 12h00
--	----------------------------------

SOMMAIRE

1. Présentation du contexte et de Brest en vue
2. Objet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt
3. Présentation des Fêtes maritimes de Brest
4. Enjeux de communication et Positionnement
5. Conditions de participation
6. Dossier de candidature
7. Déroulement du processus de sélection
8. Indemnités
9. Propriété intellectuelle
10. Contraintes graphiques et livrables
11. Calendrier
12. Coordonnées et envoi des dossiers

1. Présentation de Brest en vue

Un acteur au service de l'attractivité du territoire brestois

Depuis janvier 2025, **Brest en vue** est le nouveau nom de la structure réunissant trois entités juridiques distinctes, mais stratégiquement alignées : une **Société d'Économie Mixte (SEM)**, une **Société Publique Locale (SPL)**, et un **Groupement d'Intérêt Économique (GIE)**.

1.1 Le GIE Brest en vue

Le Groupement d'Intérêt Economique regroupe les fonctions supports et transversales pour la SEM et la SPL sous différents pôles (Ressources Humaines, Finances, Juridique et Achats, Communication Corporate et Systèmes d'Information et Numérique), ainsi que la Direction Marketing et Communication *Destination et Événements*.

1.2 La SEM Brest en vue

Historiquement connue sous le nom de **Brest'aim**, la SEM conserve la gestion d'équipements emblématiques à vocation culturelle, événementielle et de loisirs. Elle est au cœur du rayonnement local et régional grâce à une programmation riche et diversifiée.

Elle pilote notamment :

- Océanopolis et 70.8
- Brest Expo
- Brest Arena
- Rinkla Stadium – Patinoire
- Le Quartz (Scène nationale)
- Le Quartz Congrès

La SEM continue d'assurer une **gestion opérationnelle et événementielle de grande envergure**, accueillant chaque année près de 2 millions de visiteurs à travers plus de 850 manifestations.

1.3 La SPL Brest en vue

La SPL porte le nouveau périmètre du tourisme et de l'événementiel métropolitain. Elle incarne la volonté de Brest métropole de faire de la destination un levier d'attractivité majeur, en structurant et mutualisant les outils dédiés à la promotion touristique.

Elle regroupe :

- **Brest'Park**
- **L'Office de Tourisme de Brest métropole**
- **Le Bureau des Congrès**
- **Les Grands Événements dont les Fêtes maritimes de Brest**
- **La gestion de la goélette La Recouvrance**
- **Les ports de plaisance du Moulin Blanc et du Château**

1.4 Le contexte : la destination Brest en vue

Brest en vue a pour mission de **déployer le récit** via la construction et la valorisation d'une offre touristique – urbaine et d'affaires - et de loisirs – qui raconte Brest, l'**esprit libre aux** visiteurs comme aux habitants.

Notre ambition : **faire de Brest une destination urbaine singulière et responsable dans le paysage des métropoles françaises et européennes – la mer en plus.**

Notre raison d'être : **créer des expériences durables qui rapprochent, attirent et font vivre l'identité brestoïse.**

Brest en vue constitue un « **super collectif** » **au service de l'hospitalité du territoire**, avec une programmation, des équipements et des événements pensés pour faire de Brest un port d'attache : pour un jour, pour dix jours, pour dix ans... ou pour toujours.

Nos objectifs :

- **S'affirmer comme** une destination singulière, en **mouvement permanent**.
- **Développer la notoriété et l'image** de Brest métropole en tant que destination touristique nationale et internationale, en particulier auprès des **18–45 ans**, pour **les faire venir... et revenir**

2. Objet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

Dans ce cadre, **Brest en vue SPL organisateur des Fêtes maritimes de Brest** lance un **Appel à manifestation d'intérêt (AMI)** pour la réalisation de **l'affiche officielle de l'édition 2027**. Cette création visuelle portera l'identité de l'événement et contribuera à son rayonnement local, national et international, reflétant la modernité, la diversité et l'ancrage territorial.

Cet A.M.I est lancé par **Brest en vue SPL – Grands Événements**, avec pour objectif de sélectionner un **opérateur chargé de concevoir l'affiche**. La nature du contrat s'apparente à une commande artistique, qui permet à Brest en vue SPL de recourir à une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable conformément à l'article R.2122-8 du code de la commande publique, dès lors qu'il s'agit de la création d'une œuvre artistique originale. La création graphique envisagée constitue une œuvre de l'esprit protégée par le Code de la propriété intellectuelle et notamment les articles L.111-1 CPI et L.121-1 CPI.

>> L'univers des Fêtes maritimes de Brest 2027

3. Présentation des Fêtes maritimes de Brest

Le projet visuel devra incarner toute la richesse et la diversité des **Fêtes maritimes de Brest**, un événement majeur qui, depuis huit éditions, célèbre la mer, celles et ceux qui la vivent, et l'imaginaire maritime sous toutes ses formes.

Du trois-mâts majestueux au canot traditionnel, du paquebot au remorqueur, des navires scientifiques aux répliques historiques, tous les types d'embarcations et tous les visages de la mer se retrouvent à Brest. Le public y rencontre aussi bien la navigatrice que le vieux loup de mer, la capitaine de vaisseau que le skipper, la charpentière de marine que le matelot, dans un esprit de découverte et de transmission.

Le spectacle est partout, **en mer comme à terre**, de **jour comme de nuit** : installations immersives, villages thématiques, animations artistiques, concerts, spectacles de rue... tout concourt à créer une **expérience festive, vivante et sensorielle**.

Quelques repères clés :

- L'un des plus grands rassemblements maritimes en Europe
- **6 jours de fête** du 9 au 14 juillet 2027
- Une **grande parade** de plus de 1 000 bateaux le 15 juillet

- Plus de **500 000 visiteurs** attendus
- Une vitrine unique pour les entreprises, associations et collectivités du territoire
- Une visibilité forte pour les partenaires et les territoires maritimes

Une édition plus immersive et scénographiée

Cette 9e édition propose un **périmètre recentré** et mieux orchestré, avec des **villages thématiques** reflétant les différentes facettes du monde maritime : protection de l'océan, sports nautiques, patrimoine, enfance, gastronomie, culture bretonne et celte, monde agricole et marin, Marine nationale...

En parallèle, **la rade s'anime** : voiliers d'exception, unités de la Marine nationale, flottilles insolites et bateaux du patrimoine offrent un **ballet nautique captivant**, incarnant l'âme maritime de Brest.

Une programmation artistique ambitieuse

- **Des scènes musicales**
- **Performances nocturnes et feu d'artifice**
- **Animations immersives et spectacles en continu**
- Un esprit **festival**, rythmé, festif, populaire

Objectifs de communication

- Créer l'envie, générer l'adhésion et vendre des billets
- Valoriser **la richesse de l'événement**, bien au-delà du maritime
- Renforcer la notoriété de Brest à l'échelle nationale
- Mettre en avant les **acteurs locaux** et les **partenaires du territoire**
- Porter l'image d'un **territoire audacieux, singulier et ouvert sur la mer**

4. Enjeux de communication et positionnement

Enjeux de communication :

L'affiche est le premier vecteur d'identification de l'événement auprès du grand public. Elle joue un rôle fondamental dans la valorisation de la singularité de la manifestation, de son ancrage territorial et de son ambition artistique.

Elle doit :

- Exprimer l'esprit de liberté, de poésie et de convivialité propre à Brest ;
- Faire le lien entre tradition maritime et création contemporaine ;
- Donner envie, interroger, séduire un large public ;
- Être lisible et identifiable à différentes échelles et supports ;

Le positionnement Brest l'esprit libre

Brest, l'esprit libre, le nouveau positionnement de territoire doit transparaître dans nos nouvelles identités visuelles.

L'affiche et l'identité visuelle des Fêtes maritimes a pour objectif d'affirmer la personnalité de la métropole, incarnée dans *Brest, l'esprit libre*, nouveau positionnement de territoire.

Brest est une ville tout sauf lisse et c'est ce qui donne au territoire, aux Brestoises et aux Brestois leurs tempéraments. Le modèle social brestois produit une façon de penser et une façon d'être ensemble différentes : tolérante, sans jugement de valeurs, solidaire.

Brest c'est aussi une (grande) ville qui bouge, la mer en plus. Qui ouvre des horizons.

Ce positionnement fort se décline autour de **trois piliers** :

- **La mer intense**, omniprésente, qui inspire, qui nous fait agir, qu'on explore ;
- **La ville relief** dans toute sa diversité architecturale et patrimoniale, le mouvement permanent d'un territoire qui bouge et le tempérament de ses habitants ;
- **Le modèle social brestois**, unique, et ce qu'il produit : de la tolérance, une ouverture d'esprit, l'absence de jugements de valeurs, le collectif, la solidarité, la franchise, la confiance.

Ces piliers sont les 3 forces sur lesquelles s'appuyer pour insuffler l'esprit libre dans cette nouvelle identité visuelle ; pour donner aux Fêtes maritimes une nouvelle dynamique et opérer les transformations et adaptations nécessaires ; pour les ancrer dans ce qui fait notre singularité.

Une narration créative et vivante

La nouvelle expression de Brest passe par :

- **Des accroches courtes et populaires**, tirées du quotidien,
- **Un ton authentique**, sans slogan figé, mais toujours fidèle à l'esprit du territoire.

Une communication émotionnelle autour de 4 mots clés :

- Le jeu pour signifier la ville relief.
- La poésie pour montrer les sensibilités, la profondeur, l'humilité de Brest.
- La vie, montrée ou suggérée, pour incarner le territoire.
- La liberté pour dire l'audace et la créativité.

Découvrez :

- - [Le portrait sensible Brest l'esprit libre](#)
- - [Le positionnement stratégique du territoire](#)
- - [Le Manifeste « Brest L'esprit libre »](#)

5. Conditions de participation

Peuvent candidater :

- Les artistes auteurs affiliés à la Maison des Artistes ou à l'Agessa ;
- Les agences de communication ou studios graphiques professionnels ;
- Les graphistes indépendants ou collectifs professionnels (numéro de SIRET ou équivalent obligatoire).

Les candidats devront justifier d'une expérience dans la création visuelle culturelle ou événementielle (références), ils devront également justifier de leurs obligations sociales et fiscales (Attestation URSSAF, DGFIP).
Les candidatures portées par des étudiants ne sont pas éligibles.

6. Dossier de candidature

Le dossier devra obligatoirement contenir les éléments suivants :

- Une présentation des intentions et des souhaits exposant la démarche artistique envisagée (env.1 page) ;
- Un portfolio ou dossier de références (format PDF, 10 pages max.) ;
- Un curriculum vitae détaillé ou une présentation du collectif/agence ;
- Un extrait d'immatriculation (SIRET, Maison des artistes, etc.).
- Tout autre support complémentaire sera le bienvenu.

Aucune création graphique n'est demandée à ce stade. Les candidats sélectionnés seront invités à développer une proposition dans une seconde phase rémunérée.

7. Déroulement du processus de sélection

La sélection s'effectuera en deux phases distinctes, selon des modalités garantissant l'équité de traitement entre les candidats, la transparence du processus et la qualité des propositions retenues.

Phase 1 – Sélection des candidats admis à concourir :

Un **comité technique de présélection**, composé de membres de l'équipe projet et de référents métiers, examinera l'ensemble des candidatures recevables. Ce comité retiendra jusqu'à **cinq candidats**, sur la base des éléments fournis dans leur dossier, au regard des critères suivants :

- **Capacité à produire et à piloter une création graphique**, attestée par la clarté de la note d'intention et la compréhension des enjeux du projet ;
- **Qualité et diversité des références présentées**, en lien avec des projets similaires ou comparables (commandes publiques, événementiel, communication culturelle, urbaine...);
- **Adéquation du profil avec les attendus**, appréciée notamment à travers le parcours professionnel ou l'organisation du collectif/agence ;
- **Professionalisme administratif et juridique**, vérifié via la présence d'un extrait d'immatriculation à jour (SIRET, Maison des Artistes, etc.).

Phase 2 – Audition et sélection finale

Les cinq candidats présélectionnés seront invités à présenter leur démarche créative et leur proposition graphique devant un **comité technique restreint**, composé de 4 à 5 professionnels de la communication et de la direction de Brest en vue et de Brest métropole. Ces auditions, d'une durée de 30 minutes par candidat (exposé et échanges compris), se tiendront sur une demi-journée.

À l'issue de cette phase, le comité technique retiendra **trois finalistes**, sur la base des critères suivants avec une pondération indicative :

- **Impact visuel et lisibilité (30 %)**
Capacité de l'affiche à capter l'attention dès le premier regard ; équilibre entre esthétique, hiérarchie visuelle, contraste, et lisibilité des informations clés.
- **Pertinence par rapport à l'identité de l'événement (25 %)**
Adéquation avec les valeurs, l'univers graphique, le public cible et le message porté par l'événement.
- **Originalité et créativité (20 %)**
Caractère innovant ou/et distinctif-singulier de l'approche graphique, capacité à se démarquer.
- **Adaptabilité sur différents supports (15 %)**
Facilité à décliner l'affiche sur différents formats : affichage urbain, web, réseaux sociaux, supports imprimés, etc.
- **Qualité technique et maîtrise graphique (10 %)**
Maîtrise des éléments graphiques : typographie, couleurs, résolution, finitions et conformité aux normes d'impression et de diffusion.

Les trois propositions finalistes seront ensuite soumises à l'appréciation du **jury final**, composé d'un collège élargi d'acteurs et partenaires du projet. Celui-ci rendra une décision **collégiale et définitive**, fondée exclusivement sur les critères susmentionnés, non modifiables.

Les candidats finalistes non retenus recevront un e-mail de notification avec les résultats.

8. Indemnités

Chaque candidat finaliste non retenu percevra une indemnité forfaitaire de **300 € HT**, versée sur présentation d'une facture.

Le **lauréat** se verra attribuer un **contrat de commande** pour la création de l'affiche, sa finalisation, ainsi que la **cession des droits patrimoniaux d'auteur** afférents à l'œuvre. Ce contrat donnera lieu à une **rémunération forfaitaire de 5 000 € HT**.

Les **modalités de versement** s'effectueront sur présentation de facture, avec un **délai de paiement de 30 jours fin de mois à compter de la date de réception** de celle-ci.

9. Propriété intellectuelle

Dans le cadre du concours, il est entendu que l'ensemble des créations produites par le lauréat fera l'objet d'une cession intégrale et exclusive des droits de propriété intellectuelle au profit de la structure commanditaire, Brest en vue.

a. Étendue de la cession

La cession porte sur **l'ensemble des droits d'exploitation, sans limitation de durée** — les parties en étant expressément d'accord — ni de territoire, conformément aux dispositions de l'article **L.131-3 du Code de la propriété intellectuelle (CPI)**.

Les droits cédés comprennent notamment :

- Le **droit de reproduction**,
- Le **droit de représentation**,
- Le **droit d'adaptation et de modification**,
- Le **droit de diffusion**, sur **tous supports**, existants et à venir.

L'organisateur, **Brest en vue**, pourra ainsi exploiter librement ces créations, y compris par l'intermédiaire de tiers mandatés, dans le cadre de ses actions de **communication, édition, promotion** ou **tout autre usage entrant dans ses missions**.

Toute adaptation respectera **l'esprit de l'œuvre**. L'auteur sera **informé en cas de modification importante**, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant **l'intégrité des œuvres**.

b. Nature des créations concernées

La cession couvre **l'ensemble des éléments créés** dans le cadre du concours, notamment :

- Maquettes
- Dessins
- Illustrations
- Photographies
- Schémas
- Polices de caractère spécifiques

Et plus généralement, **toutes créations originales** produites, quel que soit leur format ou support.

c. Détail des droits cédés

- **Droit d'usage**
Droit d'exploiter librement les éléments produits, à toutes fins utiles pour la structure commanditaire.
- **Droit de reproduction**
Droit de reproduire ou faire reproduire tout ou partie des éléments, sur tous types de supports (papier, numériques, multimédia, etc.), existants ou à venir, sans limitation de nombre.
- **Droit d'adaptation**
Droit de modifier, adapter ou faire évoluer les créations, en tout ou partie, y compris en les intégrant dans d'autres œuvres.
- **Droit de représentation**
Droit de diffuser ou faire diffuser les créations, par tous moyens et sur tous supports, y compris par des réseaux de télécommunications, connus ou à venir.

d. Cession à des tiers

Brest en vue, en tant que titulaire des droits patrimoniaux, **se réserve le droit de céder tout ou partie de ces droits à des tiers.**

e. Acceptation des conditions

La participation au concours vaut **acceptation pleine et entière** des conditions de cette cession de droits. Le nom de l'auteur de la création sera mentionné sur l'affiche et pourra l'être sur les supports de diffusion.

10. Contraintes graphiques et livrables

Le visuel final devra être livré sous formats numériques modifiables (.AI, .EPS ou .SVG) avec les fichiers sources, ainsi que des déclinaisons pour impression et diffusion numérique.

Contraintes techniques :

- Format principal : 40 x 60 cm ;
- Autres formats : A0, A2, A3, affichage urbain allant de 2m² à 8m²
- Déclinaisons horizontales, verticales et panoramiques ;
- Fichiers livrés avec calques séparés (texte, illustration, fonds) ;
- Polices utilisées fournies ;
- Respect de la lisibilité et des codes d'identification (les logos des partenaires, le logo de l'événement, la date, nom de l'événement et autres éléments textuels qui peuvent être ajoutés.)
- Présence discrète de la signature de l'artiste ;

- > Le visuel doit pouvoir être décliné facilement pour d'autres supports (affiches, flyers, signalétique, digital, etc.).
- > Proscrire l'utilisation d'un bandeau pour présenter les partenaires.

11. Calendrier

Calendrier prévisionnel :

- Lancement de l'A.M.I : 23 mai 2025
- Clôture des candidatures : 11 juin 2025
- Sélection des finalistes : 18 juin 2025
- Auditions des finalistes - instruction technique : 2 juillet 2025
- Désignation du lauréat à la suite de l'audition et vote par un jury dédié : 9 juillet 2025
- Livraison des fichiers finaux : 18 juillet 2025

Les modalités de validation de l’affiche finale seront précisées avec le lauréat. Brest en vue – Grands Événements se réserve la possibilité de solliciter le lauréat pour d’éventuels ajustements mineurs sur le fichier transmis, dans le respect de la création sélectionnée par le jury.

Par ailleurs, les dates communiquées sont susceptibles d’évoluer en fonction du calendrier des partenaires.

12. Coordonnées et envoi des dossiers

Les dossiers de candidatures doivent être transmis par voie électronique au format PDF à l’adresse suivante :

Email: communication.fmb@brestenvue.fr

Objet du mail: « Candidature A.M.I – Affiche Brest 2027 »

Tout dossier incomplet ou reçu après la date limite, du mercredi 11 juin 2025 à 12h00 sera considéré comme irrecevable. Aucune réponse ne sera adressée aux candidatures non sélectionnées.



Appel à manifestation d'intérêt - Brest en vue SPL - Grands Événements

mai 2025

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Ce document doit impérativement être complété, daté et signé, puis joint au dossier transmis.

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Tél. : Mail :

N°.SIRET :

Immatriculation AGESEA :

Autre information (si nécessaire) :

Déclare sur l'honneur :

- Avoir pris connaissance du règlement de l'appel à manifestation d'intérêt relatif à la réalisation de l'affiche des Fêtes maritimes de Brest 2027, et en accepter sans réserve l'ensemble des conditions, respecter et remplir l'ensemble de ces conditions.
- M'engager à respecter les droits de propriété intellectuelle d'autrui, attester être l'auteur de la création proposée, et garantir à ce titre être titulaire de l'ensemble des droits d'auteur y afférents.
- Accepter de céder les droits d'exploitation afférents à cette création graphique à Brest en vue SPL conformément aux dispositions de l'article 9 du règlement du concours.

Fait à, le

Signature du candidat : précédée du nom, prénom et de la mention "lu et approuvé, bon pour acceptation du règlement et pour cession de droits"